

Glossaire sur l'Eau et les milieux aquatiques

Parce que la définition des mots est un préalable à la définition des problématiques, l'objectif de ce petit fascicule est de donner à tous la base des termes techniques que l'on retrouve fréquemment quand on aborde la thématique de l'eau et des rivières.

Constitué d'un lexique et d'une liste d'acronymes, ce guide facilitera ainsi la compréhension et la communication entre les acteurs concernés (techniciens, élu, riverain, pêcheur, ...).¹



¹ Note : la plupart des définitions ont été prises à partir du « Glossaire sur l'Eau » rédigé par l'ONEMA, complet mais dont il paraissait pertinent d'en rédiger une version simplifiée sur les thématiques nous concernant.

LEXIQUE

AFFLEUREMENT : Partie d'une couche géologique visible en surface

AFFOUILLEMENT : Fosse profonde creusée dans le lit par l'action de l'eau.

ALEA : Nature, occurrence, intensité et durée d'un phénomène menaçant.

ALLUVIONS : Ensemble des matériaux (galet, gravillons, sables) apportés et déposés par les eaux courantes, spécialement lors de crues, dans les plaines d'inondation.

ANNEE HYDROLOGIQUE : Période de 12 mois qui débute après le mois habituel des plus basses eaux. En fonction de la situation météorologique des régions, l'année hydrologique peut débiter à des dates différentes de celle du calendrier ordinaire. Dans le secteur "Dordogne", on considère qu'elle débute au mois d'octobre, le mois de septembre étant celui présentant statistiquement les débits les plus faibles.

ANNEXE HYDRAULIQUE : Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soit superficielles soit souterraines : îles, bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques. Ces espaces constituent d'importantes zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique.

AQUIFERE : Formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable et constituée de roches perméables (formation poreuses ou fissurées).

ASSEC : Assèchement temporaire d'un cours d'eau ou d'un tronçon de cours d'eau.

ATTERISSEMENT : Amas de terre, de sable, de graviers, de galets apportés par les eaux, créés par diminution de la vitesse du courant. Ce phénomène est généré par le cycle végétatif qui apporte chaque année une couche de litière (jusqu'à plusieurs tonnes par an).

BANDE ENHERBEE : Bande en herbes en bord de parcelle, située principalement le long des cours d'eau, qui agit comme une zone tampon en interceptant et filtrant les écoulements de surface.

BASSIN VERSANT : Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte des eaux, considérée à partir d'un exutoire.

BENTHIQUE : Adjectif qui qualifie l'interface eau-sédiment (= interface eau-lithosphère) d'un écosystème aquatique. Qualifie également un organisme vivant sur les fonds (macro-invertébrés par exemple)

BERGE : Bord permanent d'un cours d'eau, situé au dessus du niveau normal de l'eau.

BIEF : À l'origine, "bief" désigne un canal d'aménée à un ouvrage hydraulique. Appliqué à un cours d'eau, il doit garder la nuance de tronçon particulier, ne comportant notamment ni chute ni rapides.

BIOCENOSE : Ensemble des organismes vivants (animaux et végétaux dont micro-organismes) qui occupent un écosystème donné.

BIOINDICATEUR : Indicateur constitué par une *espèce* (ou un groupe d'espèces) végétale ou animale dont la présence renseigne sur certaines caractéristiques physico-chimiques ou biologiques de l'environnement ou sur l'incidence de certaines pratiques.

BIOMASSE : Masse totale de matière de toutes les espèces vivantes présentes dans un écosystème donné.

BIOTOPE : Espace caractérisé par des facteurs climatiques, géographiques, physiques, morphologiques et géologiques,... en équilibre constant ou cyclique et occupé par des organismes qui vivent en association spécifique (biocénose).

BRAS MORT : Partie relictuelle d'un ancien méandre ou d'une tresse. Les bras morts sont plus ou moins déconnectés du lit principal du fait du déplacement de celui-ci au fil des temps ou des mécanismes de sédimentation. Selon leur âge, la saison et le contexte météorologique, les bras morts peuvent être en eau ou asséchés. Ces milieux évolutifs très riches sont des zones de reproduction favorables aux poissons ou à certains amphibiens.

BRYOPHYTE : Mousse végétale aquatique qui a la propriété d'accumuler les métaux et de garder en mémoire le passage des pollutions.

CATEGORIE PISCICOLE DE PECHE : Classement juridique d'un cours d'eau en fonction des espèces dominantes ou méritant une protection. En principe le cours d'eau est classé en première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (saumons, truites) et en deuxième catégorie, lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (carpes, barbeaux, gardons, etc.). Ce classement conditionne les pratiques de pêche.

CHARRIAGE : Phénomène concernant le mouvement des matériaux sur le fond d'un cours d'eau.

COLMATAGE : Dépôt de fines particules dans les interstices d'un milieu poreux (sol), ayant pour effet de diminuer sa perméabilité.

CONTINUTE ECOLOGIQUE : Se définit par la libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.

COURS D'EAU : Juridiquement caractérisé par la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou à des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire).

DEBIT : Volume d'eau qui traverse une section transversale d'un cours d'eau par unité de temps. Les débits des cours d'eau sont exprimés en m³/s avec au minimum trois chiffres significatifs (ex: 1,92 m³/s, 19,2 m³/s, 192 m³/s) ou, pour les petits cours d'eau, en l/s. La précision d'un résultat de débit dépend de nombreux facteurs : type de méthode employée, soin apporté aux mesures, rigueur dans le dépouillement, influence du terrain.

EMBACLE : Accumulation hétérogène de bois mort façonnée par les écoulements, entravant plus ou moins le lit et contre lesquels peuvent venir s'accumuler du bois dérivant et des déchets divers.

ECOTONE : Zone de transition à la frontière de deux écosystèmes. Ces milieux sont d'une importance capitale pour la biodiversité car ils sont très particuliers : les berges d'un cours d'eau, les zones humides, les lisières forestières constituent des écotones.

ECRETEMENT DES CRUES : Action consistant à limiter le débit de pointe d'une crue, soit par stockage dans un ouvrage spécifique, soit par extension des zones d'expansion des crues.

ENQUETE PUBLIQUE : Démarche administrative par laquelle un organisme public (l'État, une mairie, une collectivité...) invite le public à donner son avis sur un projet d'aménagement. Les avis sont collectés par un Commissaire enquêteur, qui émet ensuite un avis motivé.

EROSION : Ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent par la pluie, le vent et les vagues. Elle peut être d'origine physique, chimique voire biologique.

EUTROPHISATION : Enrichissement excessif des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s'en suit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable, loisirs,...).

ESPECE INVASIVE : *Espèce* exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie. Il peut s'agir d'une espèce animale ou d'une espèce végétale.

EXUTOIRE : Cours d'eau par lequel se déversent vers la partie aval d'un bassin fluvial les eaux d'un lac ou de toute autre zone humide occidentale.

FACIES : Unité morphodynamique d'un cours d'eau qui peut varier d'une à quelques fois la largeur du lit mouillé. A titre d'exemple, on peut citer trois grands types de faciès contrastés : les mouilles (pente relativement faible, fortes hauteurs d'eau, faibles vitesses), les rapides (pente élevée, fortes vitesses du courant, substrat composé majoritairement de gros blocs) et les plats (pente moyenne, vitesses moyennes et uniformes, hauteurs d'eau plutôt faibles, profil en travers symétrique et régulier, granulométrie moyenne et homogène).

GABION : Cage grillagée destinée à être remplie de pierres et de cailloux servant à la protection

des ouvrages d'art ou des berges.

GRAVIERE : Plan d'eau d'origine artificielle créé par extraction de granulats et alimenté essentiellement par la nappe phréatique.

FLEUVE : Cour d'eau se jetant directement dans la mer, quelle que soit son importance.

FRAYERE : Lieu de reproduction des poissons, des amphibiens, des mollusques et des crustacés

INVERTÉBRÉS BENTHIQUES : Organisme qui peuple le fond des cours d'eau et vit à la surface dans les interstices du substrat. Il s'agit en grande partie de larves, d'insectes, de mollusques et de vers.

KARST : Aquifère en terrain calcaire dont le comportement est caractérisé par une hétérogénéité et un compartimentage du réservoir qui se traduisent par deux grands types de fonctions : la fonction conductrice qui donne lieu à des écoulements rapides par les conduits karstiques interconnectés (fissures qui ont été élargies par dissolution) et qui explique la grande vulnérabilité aux contaminations de ces aquifères et la vitesse de déplacement des pollutions, et la fonction capacitive, assurée principalement par les zones fissurées et micro-fissurées, qui est le siège de vitesses d'écoulement plus lentes et autorise une capacité de stockage variable selon les calcaires.

LESSIVAGE : Entraînement en profondeur par l'eau à travers les horizons de sols des substances fixées sur des particules fines (nitrates et produits photo-sanitaires notamment).

LIGNE DE PARTAGE DES EAUX : Ligne de part et d'autre de laquelle les eaux s'écoulent vers l'un ou l'autre de deux bassins versants juxtaposés.

LIMNIMETRIQUE : Relatif à la mesure du niveau d'eau (courbe limnimétrique).

LIT MAJEUR : Lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux (en particulier lors de la plus grande crue historique). Ses limites externes sont déterminées par la plus grande crue historique. Le lit majeur du cours d'eau permet le stockage des eaux de crues débordantes. Il constitue également une mosaïque d'habitats pour de nombreuses espèces. Cet ensemble d'habitats est aussi appelé « annexes hydraulique ».

LIT MINEUR : Partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. Le lit mineur accueille une faune et une flore variée (poissons, invertébrés, écrevisses, moules, diatomées, macrophytes, ...) dont l'état des populations dépend étroitement de l'hétérogénéité du lit et des connexions avec le lit majeur et les annexes hydrauliques.

MITAGE : Éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activité, dans des espaces initialement ruraux (forestiers ou agricoles).

NAPPE PHREATIQUE : Première nappe rencontrée lors du creusement d'un puits. Nappe généralement libre, c'est-à-dire dont la surface est à la pression atmosphérique. Elle peut également être en charge (sous pression) si les terrains de couverture sont peu perméables.

NIVEAU PIEZOMETRIQUE : Niveau atteint par l'eau en un point et à un instant donné dans un tube atteignant la nappe. Certains forages, appelés piézomètres non exploités servent à mesurer ce niveau. Ce niveau correspond à la pression de la nappe, il est généralement indiqué en mètres NGF (Nivellement général de France). Quand ce niveau dépasse le niveau du sol, la nappe est dite artésienne : l'eau est jaillissante. (Source : *BRGM*)

PLAINE ALLUVIALE : Plaine formée par le dépôt d'alluvions provenant de l'érosion en amont.

POLLUTION DIFFUSE : Par opposition à « pollution ponctuelle », pollution dont la ou les origines peuvent être généralement connues mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement des rejets dans les milieux aquatiques et les formations aquifères . Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.

POLLUTION PONCTUELLE : Par opposition à une « pollution diffuse », pollution provenant d'un site identifié, par exemple point de rejet d'un effluent.

PROFIL HYDROLOGIQUE : Méthodologie, basée sur l'étude des débit des cours d'eau, permettant d'évaluer, pour tout tronçon, les apports d'eau qui lui sont propres.

RADIER : Partie d'un cours d'eau peu profonde à écoulement rapide dont la surface est hétérogène et « cassée » au-dessus des graviers/galets ou des substrats de cailloux.

REGIME HYDRAULIQUE : Ensemble des variations de l'état et des caractéristiques d'une formation aquatique qui se répètent régulièrement dans le temps et dans l'espace et passent par des variations cycliques, par exemple saisonnières.

REJET : Action de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de mer une ou des substances quelconques. Les rejets peuvent être d'origine industrielle, domestique (collectivité urbaine,...), agricole (élevages,...). Ils peuvent être ponctuels ou diffus.

REMBLAI : Ouvrage ou levée de matériaux rapportés, généralement destiné à assurer une continuité de niveau pour un ouvrage.

RENATURATION DU MILIEU : Intervention visant à réhabiliter un milieu plus ou moins artificialisé vers un état proche de son état naturel d'origine. La renaturation se fixe comme objectif, en tentant de réhabiliter notamment toutes les caractéristiques physiques du milieu (reméandrage d'une rivière recalibrée par exemple), de retrouver toutes les potentialités initiales du milieu en terme de diversité biologique , de capacité auto-épuratrice etc. Plus ambitieuse que la restauration , la renaturation a pour objectif de recréer de manière globale un fonctionnement écologique et une

diversité biologique à la fois du lit , des berges, des écoulements, etc., dégradés par des travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines.

REPROFILAGE : Modification et homogénéisation du profil en long du cours d'eau (pente), dans le but d'accroître sa capacité d'évacuation. Le reprofilage d'un cours d'eau consiste à uniformiser sa pente, modifiant la zonation du profil en long.

RESTAURATION : Action consistant à favoriser le retour à l'état antérieur d'un écosystème dégradé par abandon ou contrôle raisonné de l'action anthropique.

RESURGENCE : Réapparition à l'air libre sous forme de source, d'eaux infiltrées dans un massif calcaire

RIPISYLVE : Formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones).

RISQUE : Mesure des effets d'un aléa sur un territoire. L'importance d'un risque dépend donc de l'aléa mais aussi des enjeux exposés (populations, biens et environnement) et de leur vulnérabilité. Il n'y a pas de risque lorsque le territoire exposé à un aléa est dépourvu d'enjeux humains, matériels et environnementaux.

SOURCE : Eau qui sort naturellement de terre, ou par métonymie le point où cette eau jaillit. La source est souvent l'origine d'un cours d'eau.

SUBSTRATUM : Socle rocheux sain de surface, recouvert d'une épaisseur variable de sédiments ou d'altérites.

TALWEG : Se définit par opposition à la ligne de crête (ou « ligne de partage des eaux »). L'espace compris entre deux talwegs est appelé « interfluve ». Ligne de fond d'une vallée. Dans une vallée drainée, le talweg est le lit du cours d'eau.

TRAMES VERTE ET BLEUE : Réseau formé de continuités écologiques terrestres (trame « verte ») et aquatiques (trame « bleue »), identifiées notamment par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). La TVB constitue un outil d'aménagement durable du territoire, avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Elle constitue également un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils existants (aires protégées, parcs nationaux, Natura 2000, ...)

VULNERABILITE : Fragilité ou susceptibilité face à un aléa donné ou une pression donnée.

ZONE HUMIDE : On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (*loi sur l'eau, janvier 1992*).

ACRONYMES

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne

BSS : Banque du Sous-Sol

Code national de la Banque du Sous-Sol (BSS) attribué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) aux ouvrages souterrains notamment aux captages d'eau.

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CLE : Commission Locale de l'Eau

Commission créée par le préfet, chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

CSP : Code de Santé Public

DCE : Directive Cadre sur l'Eau (Européenne)

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Groupement de collectivités territoriales en charge de la maîtrise d'ouvrage locale et de l'animation territoriale dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant d'un cours d'eau. L'EPAGE doit assurer la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

Groupement de collectivités territoriales constitué en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides.

EPIDOR est l'EPTB du bassin de la Dordogne

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

Indice permettant d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse des macro invertébrés. La valeur de cet indice dépend à la fois de la qualité du milieu physique (structure du fond, diversité des habitats, état des berges, ...) et de la qualité de l'eau.

IPR : Indice Poissons Rivière

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MAE : Mesure Agro-Environnementale

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PAPI : Programme d'Action et de Prévention des Inondations

PAT : Plan d'Action Territorial.

Il permet de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.

PGE : Plan de Gestion des Étiages

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SANDRE : Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Il donne la politique globale menée à l'échelle du bassin versant Adour-Garonne.

SIE : Système d'Information sur l'Eau

Système d'information conçu pour répondre aux besoins des parties prenantes (dont le grand public) en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. Il recueille, bancarise et diffuse les données et les indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages.

(www.eaufrance.fr)

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TRI : Territoire à Risque Important au regards des inondations

ZEC : Zone d'Expansion des Crues

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

ZRE : Les Zones de Répartition des Eaux.

Définies dans le décret du 29 avril 1994, elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation ou de déclaration des prélèvements y sont plus contraignants. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une Zone de Répartition des Eaux est constatée par arrêté préfectoral.